



DOSSIER DE PRESSE

QUELLE EMPREINTE LAISSEREZ-VOUS ?
POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES



SOMMAIRE

ÉDITO	P.5
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR.....	P.7
FAVORISER LA TRANSITION ENERGÉTIQUE	P.21
PROTÉGER LA MER, LE LITTORAL ET LES MILIEUX AQUATIQUES	P.27
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ	P.30
DES MESURES CONTRE LE GASPILLAGE	P.37



©Camille Moirenc

PLACE À L'ACTION

Désormais plus un jour ne passe, à force d'ouragans, d'inondations ou d'épisodes de sécheresse extrême, sans que la planète nous rappelle la gravité de la situation.

Non, le climat n'est plus le même.

Nous avons tous une responsabilité dans ce dérèglement.

L'heure n'est plus aux incantations, mais bien à l'action rapide et efficace.

Nous n'avons pas d'autre choix que de tous nous mobiliser en urgence. Déjà en 2002, le Président de la République, Jacques Chirac, à l'occasion du 4^e Sommet de la Terre, alertait le monde entier par un discours et cette phrase célèbre : *“Notre maison brûle et nous regardons ailleurs”*.



Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre de regarder ailleurs.

C'est dans cet esprit que j'ai tenu à lancer l'Agenda environnemental, un plan à l'échelle de notre territoire, qui permet d'agir sur l'ensemble des sujets : la qualité de l'air, la mobilité, la biodiversité, ainsi que la protection de la mer et du littoral.

J'ai tenu à ce que les deux institutions que je préside, la Métropole Aix-

Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône, agissent de concert et en complémentarité pour que l'effet de ces mesures puisse se faire sentir au plus tôt.

Sur ce point, l'action la plus emblématique est celle que nous menons en faveur de la démocratisation des véhicules électriques, avec une aide exceptionnelle de 5 000 euros d'un côté et l'installation sur l'ensemble de notre territoire de 475 bornes de recharge rapide de l'autre.

Ce travail collectif est essentiel et symbolise précisément ma volonté politique : l'efficacité et le résultat dans le rassemblement.

C'est aussi avec ce type de dossiers, au cœur du quotidien, que les élus que nous sommes doivent regagner la confiance des électeurs.

C'est toute l'ambition que je me suis fixée, avec la volonté d'une action réaliste, pragmatique, éloignée de toute idéologie, au service de la sécurité et de la santé de chacun d'entre nous, comme des générations futures.

Martine VASSAL

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence



© Métropole AMP

AXE 1 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR



La qualité de l'air est un enjeu de santé publique. La pollution atmosphérique est en effet responsable de milliers de décès prématurés chaque année. Notre territoire accuse un retard dans la prise en compte et le traitement de cette problématique.

La mobilité et les déplacements sont au cœur des préoccupations de l'Agenda environnemental, c'est pourquoi le Département et la Métropole proposent un ensemble d'actions précises, chiffrées et planifiées qui auront un impact significatif sur la qualité de l'air, sans oublier leurs engagements en tant qu'institutions exemplaires.

1/ Un engagement sans précédent pour les mobilités

Le Département et la Métropole ont engagé une politique commune et ambitieuse pour la mobilité. Des efforts sans précédents sont ainsi déployés pour une stratégie territoriale de la mobilité destinée à améliorer les déplacements, construire une alternative à la voiture et limiter la pollution de l'air.

Le Département a dédié une enveloppe de 300 millions d'euros pour accélérer l'investissement dans ce domaine, afin de construire une véritable alternative à l'utilisation de la voiture et lutter contre les embouteillages.

Depuis janvier 2016, 244 millions ont été engagés par le Département et 350 par la Métropole, ce qui a permis de générer un investissement total de 904 millions d'euros.

UN AGENDA POUR LA MOBILITÉ DES PROVENÇAUX

Les transports sont au cœur du développement du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. En votant son Agenda de la mobilité en décembre 2016, la Métropole a fait le choix de se doter d'un réseau de transport à la hauteur de ses ambitions : mettre un frein au "tout voiture" en doublant l'usage des transports en commun sur son territoire, développer les modes actifs de déplacement comme la marche ou le vélo, mieux relier ses communes afin d'accompagner le développement économique et faciliter la vie quotidienne de chacun.

Avec une priorité : améliorer la qualité de l'air pour tous les habitants du territoire grâce à des transports plus verts et le développement des mobilités douces.

En 2025, le nombre de déplacements en modes doux aura augmenté de 25 %, l'usage des transports en commun urbains de 40 % et interurbains de 140 % (par rapport à 2009). Soit la suppression, chaque année, de 111 200 tonnes d'émissions de CO₂ et 320 tonnes des NO_x.

L'Agenda de la Mobilité métropolitaine proposera d'ici 2025 :

- > La réalisation de 146 km de nouveaux aménagements urbains (métro, tram, bus), pour 60 km actuellement ;
- > La création de 100 km de sites propres autoroutiers pour les cars sur le modèle de la ligne 50 entre Aix et Marseille ;
- > La modernisation de 140 km de voies ferrées ;
- > La requalification de 50 gares routières ou parcs relais ;
- > La construction de 15 000 places de parking et de 3 600 places de vélo en parking relais
- > Moderniser le parc de transports en commun : dès la fin 2019, le BHNS d'Aix-en-Provence proposera un parcours de 7,2 km desservis par 15 bus électriques.

UN PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA MOBILITÉ DES PROVENÇAUX

Le Département a engagé un plan en faveur de la mobilité de 300 millions d'euros sur 5 ans (2016-2021) pour accélérer les projets stratégiques destinés à améliorer les déplacements quotidiens des habitants.

En seulement trois ans, le Plan départemental pour la mobilité a permis d'engager près de 244 millions d'euros pour :

- > La création de voies réservées aux cars sur les autoroutes (7 kilomètres sur l'A7 et l'A51) et aux lignes de Bus à haut niveau de service en ville (BHNS Istres, Aix-en Provence, Marseille Castellane-Luminy, Aubagne).
- > La création de pôles d'échanges et de parkings-relais pour simplifier l'accès aux transports en commun (Istres, Gardanne, La Ciotat, Trets)
- > L'aménagement de voies de circulation intermodales comme le Boulevard Urbain Sud à Marseille (couloirs réservés aux transports en commun, pistes cyclables, cheminement piétons).
- > Le renforcement des capacités de la ligne Aix-Marseille, la plus fréquentée d'Europe, avec la mise en circulation depuis septembre dernier de 10 cars à double étage avec fortes amplitudes horaires, fréquences cadencées et ligne directe sans arrêt.



2/ Lancement d'un Plan Vélo 2019-2024

Afin de répondre aux enjeux de qualité de l'air et de santé publique et de se saisir de l'opportunité réelle de développer l'usage du vélo sur le territoire métropolitain, la Métropole Aix-Marseille Provence lance un plan vélo de 60 millions d'euros sur 5 ans destiné à doubler le nombre d'utilisateurs de vélos d'ici à 2024.

Le potentiel de développement est très important : aujourd'hui 39 % des déplacements de moins de 3 km (soit 15 minutes en vélo et 7 minutes avec l'utilisation d'un vélo électrique sont réalisés en voiture). 60 % des métropolitains considèrent le vélo comme un mode de déplacement d'avenir.

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE « LIGNES CYCLABLES EXPRESS »

Création de grands itinéraires structurants en privilégiant des pistes cyclables sécurisées et continues sur des axes stratégiques pour les trajets du quotidien en reliant les principaux pôles d'échanges, zones d'activités, zones d'enseignements et sites touristiques.

Sur Marseille, réalisation de lignes express et notamment :

- > Ligne rocade extérieure Pointe Rouge - Capitaine Gèze par le Boulevard Urbain Sud, les aménagements de surface de la L2 et BHNS B4/B5 jusqu'à Capitaine Gèze soit 18 km (livraison échelonnée 2019-2024)
- > Ligne rocade intérieure Luminy-La Rose par le boulevard Michelet, la rocade du Jarret-Sarthe La Rose, soit 7 km à échéance 2024
- > Ligne littoral de l'Estaque au Vieux-Port par le bd du Littoral, Corniche-Parc des calanques entrée Pastré soit 23 km (étude lancée fin 2018)
- > Ligne Nord Gare St Charles – Septèmes soit 15 km (étude de faisabilité lancée en dec 2018)
- > Ligne voie verte des Berges de l'Huveaune : liaison entre Marseille et à terme Aubagne par les Berges de l'Huveaune, soit 13 km (dès 2020).

CRÉATION DE 3 000 PLACES DE STATIONNEMENT LIBRE (ARCEAUX SUR VOIRIE) ET DE STATIONNEMENT SÉCURISÉ

D'ici 2024-2025, tous les pôles d'échanges multimodaux métropolitains seront équipés de places de stationnement pour vélo, de même que les parkings publics sous concession (plus d'une vingtaine de parkings concernés) ainsi que les parking relais existants et à venir (tous les P+R équipés).

Dès octobre 2018, création d'un parking vélo de 40 places sécurisés à la Gare Saint-Charles.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Dès janvier 2019, 1 000 aides à l'acquisition de vélos électriques correspondant à 25 % du coût d'acquisition pour un montant qui peut atteindre 400 euros.

L'offre sera nominative et limitée à un foyer fiscal par an pour tous types de vélos à assistance électrique achetés neufs et répondant aux normes en vigueur (vélos urbains, vélos pliants, vélos cargos).



CRÉATION D'UN SERVICE DE LOCATION DE VÉLO MOYENNE ET LONGUE DURÉE

À l'horizon 2021, 2 000 vélos classiques et électriques seront mis en location moyenne et longue durée à un tarif attractif (environ 40 euros par mois) pour favoriser l'utilisation de ce mode de transport pour les déplacements du quotidien.

MAIS AUSSI...

- > Sécurisation du réseau d'aménagement cyclable existant : traitement des points noirs et suppression des discontinuités cyclables.
- > Rénovation des marquages, amélioration de la signalisation, mise en place de "cédez le passage" au feu, de sas vélo, développement du jalonnement, gestion des carrefours et des intersections, création de double sens cyclable.
- > A l'échelle du territoire, la création d'un réseau territorial de lignes cyclables express dont la véloroute littoral V65 et V64 à l'horizon 2024.
- > Dès 2020, création de Maisons du vélo.
- > Un nouveau service de vélo en libre-service dans le cadre du renouvellement du marché de l'offre LE VELO en 2021.
- > Dès la rentrée 2019, mise en place d'un plan de déplacement scolaire favorisant les mobilités douces et le vélo, pour limiter la pollution automobile au moment de la dépose des enfants devant les établissements scolaires.

3/ Se déplacer autrement

Mobilités durables

MIEUX DESSERVIR LES ZONES D'ACTIVITÉS : L'APPEL À PROJETS SOLUMOB

SOLUMOB est une réponse aux besoins de compétitivité des zones d'activités. Cet appel à projets innovants est un levier d'expérimentation grandeur réelle des nouvelles approches de la mobilité au sein d'une zone d'activités ou d'un pôle économique métropolitain.

La finalité est claire : stimuler les initiatives d'engagement entre employés et employeurs et surtout, optimiser les moyens et dessertes existants.

Une enveloppe de 428 000 euros sera affectée pour couvrir les 5 premiers projets lauréats :

- > La Cité des entrepreneurs pour le projet *Euromob* développé sur la zone Euroméditerranée à Marseille ;
- > Le projet *@Mobinautes* développé sur la zone Aubagne/Gémenos par l'association Mobilidées ;
- > Cap au Nord et son projet *Taco 2.0* dans les quartiers Nord de Marseille ;
- > L'association LEHV qui développe en vallée de l'Huveaune le projet *Val'in mob*.
- > Vitropole pour son projet *La mobilité partagée*, sur les zones de l'Anjoly et des Estroublans à Vitrolles.

mais aussi :

- > L'opération *Mobiliz* pour faire baisser le trajet en voiture solo d'environ 5 %
- > *Mobile sans ma voiture* vise à proposer pendant une semaine à des personnes volontaires de laisser leur clé de voiture. En échange, ils pourront tester d'autres solutions de déplacement gratuitement comme le transport en commun, l'autopartage, le covoiturage, le vélo.
- > Le développement du "freefloating" pour des offres de mobilités partagées (lancement des trottinettes Lime en libre-service à Marseille fin 2018).



4/ La circulation dans le centre-ville de Marseille

Afin de donner un second souffle au cœur de la ville, Marseille a progressivement repensé son schéma de déplacement pour faire du centre-ville un cadre de vie apaisé, où voitures et vélos trouvent leur place aux côtés des larges espaces publics rendus aux piétons.

Pour désengorger les principaux axes, plusieurs grands projets indispensables à ce plan ambitieux sont déjà achevés, comme la création de tunnels, le recul de l'autoroute A7 ou le réaménagement du Vieux-Port.

En achevant le contournement de Marseille, avec la L2 et le Boulevard Urbain Sud, la Métropole Aix-Marseille-Provence libérera les grands axes du centre-ville. Ce sont 30 % de véhicules en moins qui n'auront plus besoin de traverser l'hypercentre et un gain de temps indéniable pour les 200 000 métropolitains qui se rendent chaque jour à Marseille, ou ceux qui transitent entre Aix et Aubagne.

MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

Le Département et la Métropole s'engagent à créer une "Zone à Faibles Emissions" (ZFE) d'ici à la fin 2020, notamment dans le centre urbain de Marseille.

Les zones à faibles émissions sont des territoires dans lesquels une interdiction d'accès est instaurée, le cas échéant sur des plages horaires déterminées, pour certaines catégories de véhicules qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions. Ce type de mesures vise à réduire la pollution chronique et le nombre d'habitats exposés.

Le 8 octobre, la Métropole a signé un pacte d'engagement avec l'État.

Il s'agit de faire converger les différentes mesures déjà prises autour du centre de Marseille en faveur de la qualité de l'air :

- > Les mesures progressives de piétonisation avec la création d'une zone piétonne sur l'avenue de la Canebière en partie basse et les rues adjacentes impliquant une reprise de trame circulatoire sur ce secteur, à échéance 2020.
- > L'élaboration en cours par la Ville de Marseille d'une nouvelle réglementation des livraisons allant dans le sens de moins de nuisances dans l'hypercentre de Marseille.
- > Le dispositif préfectoral en cas de pics de pollution qui prévoit en 2019 une zone de circulation différenciée en cas d'épisode de pollution de plus de quatre jours et déclenchement de l'alerte de niveau 2.

VERS UNE PIÉTONISATION ÉTENDUE DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

La dynamique de requalification du centre-ville de Marseille a véritablement été initiée avec le projet Vieux-Port mis en œuvre à partir de 2012. Plusieurs axes commerciaux majeurs de l'hyper centre ont ensuite fait l'objet d'une profonde requalification dont la partie basse de la rue Paradis entre la Canebière et la place Estrangin.

Dans la continuité des aménagements ainsi réalisés, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé en décembre 2017 le programme de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille afin d'améliorer le partage de l'espace en faveur des piétons et de créer un vaste espace cohérent et lisible, propice à la déambulation.

Les objectifs de l'opération sont :

- > Transformer le centre-ville de Marseille à travers la création d'un "archipel arboré"
- > Élaborer une gamme simple et qualitative de matériaux cohérents avec le caractère du centre-ville
- > Apporter une qualité spatiale, environnementale et propre au centre-ville
- > Organiser des espaces piétons plus confortables et un stationnement rationnel
- > Améliorer le fonctionnement urbain dans une perspective de centre-ville apaisé en réorganisant le dispositif des transports en commun et en assurant une continuité cyclable
- > S'inscrire dans une démarche de développement durable
- > Maîtriser la gestion urbaine

Les travaux seront réalisés en 2 temps avec une première phase de réalisation en 2019 et une deuxième phase de travaux prévue pour 2020.

Coût prévisionnel de l'opération : 50 millions d'euros dont 32 millions d'euros du Département.



5/ Conversion énergétique des réseaux de transports collectifs

La Métropole Aix-Marseille-Provence décide de montrer l'exemple en favorisant les énergies propres dans les transports en commun, en sortant progressivement du diesel pour faire rouler ses bus et autocars à l'électricité (privilégiée pour les zones urbaines) ou au gaz (privilégié pour l'interurbain).

Ce mix énergétique permettra de réduire les émissions de gaz polluants, éliminer les particules fines, diminuer les oxydes d'azote et réduire la pollution sonore grâce à des moteurs moins bruyants. Outre l'exploitation de la première ligne de bus tout électrique de France à Marseille (ligne 82 reliant Arenc au Pharo), la Métropole est déterminée à expérimenter et innover, pour devenir un véritable laboratoire pour la transition énergétique de ses réseaux de transport.

DES BUS ÉLECTRIQUES DANS LES CENTRES URBAINS

- > Le BHNS d'Aix 100 % électrique (fin 2019)
7,2 km dont 80 % de voies dédiées et 19 stations avec des bus 100 % électriques dotés d'un dispositif de recharge rapide aux deux terminus
Investissement : 84,2 millions d'euros pour les infrastructures et 15 millions d'euros pour les véhicules.
- > Marseille en route vers l'électrification (dès 2019)
Acquisition pour la RTM de 15 bus électriques de différents constructeurs et conception et réalisation d'une infrastructure de recharge dans un dépôt pour tous les constructeurs
Investissement : 11 millions d'euros

Le Département investit 13 millions d'euros sur ces deux opérations dont les résultats permettront de mesurer, partager et analyser des données réelles d'exploitation permettant de fiabiliser des modèles énergétiques qui pourront ensuite être étendus à tous les véhicules.

ACHAT DE 50 AUTOCARS GNV

- > D'ici à 2021, le Département investira 4,5 millions d'euros pour permettre à la Métropole d'acheter 50 autocars équipés de cette technologie.
- > 2019-2021 : construction et exploitation d'une station GNV public/privé à Vitrolles pour alimenter le réseau des Bus de l'Etang.



6/ Aide aux particuliers pour l'achat de véhicules électriques

UNE AIDE DE 5 000 EUROS POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE NEUF

Toute personne habitant le département des Bouches-du-Rhône, sans aucune condition de ressource, pourra bénéficier de 5 000 euros à l'achat d'un véhicule 100 % électrique neuf. Ce dispositif est prévu pour 1 000 véhicules chaque année.

Cette aide dispensée par le Département viendra s'ajouter au bonus écologique proposé par l'Etat, plafonné à 6 000 euros, et à la prime à la conversion d'une valeur de 2 500 euros (sous conditions d'éligibilité), soit un total de 13 500 euros.

Évalué à 2 500 unités, les véhicules électriques en circulation dans le département sont principalement détenus par des entreprises. À travers ce dispositif exclusivement dédié aux particuliers, le Département entend porter le parc automobile à plus de 8 000 voitures d'ici 5 ans.

475 BORNES DE RECHARGE DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Si la panne d'essence n'est plus d'actualité avec ce type de véhicule, la question de la recharge taraude les automobilistes et freine considérablement l'essor du marché de l'électrique.

Pour y remédier, en cohérence avec son objectif de développement, le Département s'est associé à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour déployer au total 475 bornes à recharge rapide ou semi-rapide sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône. 120 bornes seront installées en 2019 et la totalité d'ici à 2021.

Ces 475 bornes représentent à terme 950 prises de recharge et permettront de couvrir efficacement les besoins des usagers.



7/ Électrification des quais du Grand port maritime de Marseille

Le nombre d'escales dans le Grand port maritime de Marseille ne cesse de croître, générant une augmentation des émissions polluantes des navires à quai.

En effet, pendant leur escale à Marseille, les bateaux sont obligés de laisser tourner leur moteur afin de produire l'électricité dont ils ont besoin.

C'est pourquoi le Département a acté un contrat d'objectifs avec le Grand Port Maritime de Marseille pour l'électrification à grande échelle des quais, qu'il financera à hauteur de 6 millions d'euros.



8/ Aide aux particuliers pour l'acquisition de matériels de chauffage

MATÉRIELS DE CHAUFFAGE AU BOIS À HAUTE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



Le département compte 47 000 équipements de chauffage au bois dont les rejets peuvent représenter jusqu'à 30 % des émissions de particules fines relevées sur le territoire. Parmi ces appareils, 17 400 constituent le seul ou le principal moyen de chauffage du logement et sont, à ce titre, les plus polluants.

Les plus anciens de ces équipements et les foyers ouverts rejettent 50 fois plus de particules et utilisent deux fois plus de bois que les inserts, les poêles et les chaudières plus récents.

Dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME, le Département et l'État se sont donc associés pour financer à parts égales, un dispositif d'aide aux particuliers qui achètent un équipement de chauffage au bois labellisé "Flamme verte 7 étoiles", en remplacement de foyers ouverts ou d'équipements antérieurs à 2002.

LES PRINCIPALES MESURES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

1/ Le Plan et l'Agenda de la Mobilité

- ▀ Réalisation de 146 km de nouveaux aménagements urbains (métro, tram, bus), pour 60 km actuellement
- ▀ Création de 100 km de sites propres autoroutiers pour les cars
- ▀ Modernisation de 140 km de voies ferrées
- ▀ Requalification de 50 gares routières ou parcs relais
- ▀ Construction de 15 000 places de parking et de 3 600 places de vélo en parking relais.
- ▀ Création de voies réservées aux bus et aux cars, en ville et sur les autoroutes
- ▀ Construction de pôles d'échanges et de parkings relais
- ▀ Création de voies de circulation intermodales comme le Boulevard Urbain Sud à Marseille
- ▀ Renforcement des capacités de la ligne Aix-Marseille, la plus fréquentée d'Europe, avec l'achat de 10 cars à double étage.

2/ Le Plan Vélo 2019-2024

- ▀ Réalisation d'axes structurants et création d'un réseau express vélo territorial
- ▀ Création de lignes express sur Marseille
- ▀ Une offre de stationnements vélo sécurisés et non sécurisés (3 000 places)
- ▀ Une aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique (à hauteur maximale de 200 euros)
- ▀ Un service métropolitain de location de vélo moyenne et longue durée à partir de 2020
- ▀ Réalisation et reprise du réseau d'aménagements cyclables secondaires
- ▀ Le développement des Maisons du vélo
- ▀ Un nouveau service de vélo en libre-service
- ▀ Un dispositif en faveur de l'écomobilité scolaire et du "vélo école" pour les adultes

3/ Se déplacer autrement - Mobilités durables

- ▀ "Sulumob" pour développer la mobilité innovante dans les zones d'activités économiques
- ▀ "Mobiliz" pour inciter à changer de modes de déplacement
- ▀ Mobile sans ma voiture pour tester les mobilités alternatives
- ▀ Le développement du freefloating et des offres de mobilité partagées (service de trottinette en libre-service)

4/ La circulation en centre-ville de Marseille

- ▀ Création d'une "Zone à Faible Emissions" (ZFE) d'ici fin 2020.
- ▀ Mesures progressives de piétonisation du centre-ville de Marseille
- ▀ Elaboration par la Ville de Marseille d'une nouvelle réglementation concernant les livraisons dans l'hypercentre
- ▀ Dispositif préfectoral en cas de pics de pollution. Zone de circulation différenciée pour alerte niveau 2 activable en 2019.

5/ Conversion énergétique des réseaux de transports collectifs

- ▀ Des bus 100 % électriques sur la future ligne BHNS d'Aix-en-Provence
- ▀ Acquisition de 15 bus électriques pour la RTM
- ▀ Achat de 50 autocars équipés de la technologie GNV (Gaz naturel Véhicules)
- ▀ Construction d'une station GNV public-privé à Vitrolles

6/ Aide de 5 000 euros aux particuliers pour l'achat d'un véhicule électrique et déploiement d'un réseau de bornes de recharge ouvertes au public

7/ Électrification des quais du Grand Port Maritime de Marseille

8/ Aide aux particuliers pour l'acquisition de matériels de chauffage au bois à haute performance environnementale

AXE2

FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le territoire dispose d'un potentiel exceptionnel de production d'énergies renouvelables mais il consomme aujourd'hui cinq fois plus d'énergie qu'il n'en crée.

Si ses ressources étaient exploitées, le territoire pourrait fortement réduire sa dépendance à l'importation d'énergie, alléger sa facture énergétique et améliorer son bilan carbone et la qualité de l'air.

Le Département et la Métropole s'engagent ainsi à soutenir particuliers et professionnels dans toutes leurs initiatives en faveur du recours aux énergies renouvelables.

1/ Favoriser la production d'énergies renouvelables

Pour encourager et accompagner les projets du territoire en matière de production d'énergies renouvelables, la Métropole finalise son Livre blanc de l'énergie.

- > Stimulation de la production d'énergies renouvelables sur le territoire par la création d'un "Fonds énergie" permettant une prise de participation dans les sociétés de projets.
- > Création de la SEM "énergies renouvelables" qui permettra, dès 2019, de favoriser la production d'énergies renouvelables (EnR) grâce à :
 - des prises de participation directes au capital de sociétés de projets dédiées (fonds d'investissement, valorisation des apports en nature),
 - la réalisation d'études préalables,
 - le lancement d'appels à projets,
 - l'entrée de partenaires financiers (banque, CDC, fonds d'investissement...).



2/ Accompagner la « décarbonation » de l'industrie

> Création d'un "Fonds de transition énergétique et décarbonation de l'industrie"
destiné à financer des projets pilotes, des PME ou consortiums innovants dans le cadre d'appels à projets. 5 millions d'euros investis sur 5 ans (2019-2024)

> La Métropole travaille à construire une feuille de route sur l'hydrogène

Autour d'un écosystème industriel propice au développement des différents segments de la chaîne de valeur de l'hydrogène, elle souhaite se positionner en leader sur cette thématique. En 2019, le territoire accueillera les journées "Hydrogène dans les territoires" et plusieurs expérimentations y seront à l'œuvre :

- Le projet CATHyOPE : développement et déploiement de camions H2 entre Cavaillon et Nice, notamment à travers la mise en place d'une infrastructure de recharge à Fos-sur-Mer.
2018/2019 : premier camion démonstrateur en France
2021 : 10 camions
2022 : + de 100 camions.
- Expérimentation de bus à hydrogène sur les lignes de bus de l'Ouest Étang de Berre.
- La Métropole mène une étude pour évaluer la possibilité d'expérimenter une locomotive de fret propulsée à hydrogène, pour le fret de déchets ménagers de Marseille vers l'incinérateur de Fos-sur-Mer, sans électrification complémentaire de la ligne de chemin de fer actuelle.
- Déploiement de solutions piles à combustibles dans les entrepôts logistiques.

> Soutien au projet d'éolien offshore flottant Provence Grand Large

La Zone Industriale Portuaire (ZIP) de Fos-Port-Saint-Louis apparaît comme le site stratégique pour le déploiement de la filière éolienne offshore flottant (EOF) en Méditerranée en se positionnant sur une grande partie de la chaîne de valeur de la filière. La Métropole accompagne le projet de ferme pilote Provence Grand Large d'EDF Énergies Nouvelles (3 éolienne de 8 MW-180 m en bout de palles)

- Décision d'investissement à prendre par EDF RENOUVELABLES mi 2019,
- Dépenses en 2019 et 2020,
- Mise à l'eau des premières éoliennes mi-2021.

3/ Encourager la rénovation énergétique des bâtiments

AIDE AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS

A poster for the 'Provençe Éco-Rénov' program. At the top left is the logo of the 'Département Bouches du Rhône' (a blue square with a white 'B' and a red cross) and a small tree icon. To the right is a simple line drawing of a lightbulb with a sun inside. The main text 'Provençe Éco-Rénov' is in a large, blue, sans-serif font. Below it, 'JUSQU'À 3000€' is written in a large, blue, sans-serif font, with 'D'AIDE POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT' in a smaller, blue, sans-serif font to the right. At the bottom, a man and a woman are sitting on the floor, smiling. The man is wearing a grey t-shirt and blue jeans, and the woman is wearing a blue denim jacket and dark pants. To the left of the couple is a small, simple line drawing of a window with a yellow frame. To the right is a small, simple line drawing of a shelf with a yellow pot on it. At the bottom of the poster, there is a small line of text: 'Près de 2 000 foyers en ont déjà bénéficié... Vous aussi, profitez du dispositif Provençe Éco-Rénov !'.

Provence Eco-Rénov : une aide aux travaux d'isolation

Le dispositif Provence Eco-Rénov (PER) est une aide départementale, d'un montant maximum de 3 000 euros, destinée aux propriétaires occupant leur résidence principale qui souhaitent effectuer des travaux d'isolation du bâti.

Pour en bénéficier, il suffit de remplir les critères suivants :

- > La résidence a été construite avant le 1^{er} janvier 2000.
- > Le dernier revenu fiscal de référence ne dépasse pas 30 000 euros pour une personne seule et 55 000 euros pour un foyer de deux personnes ou plus.
- > Le logement n'est pas situé dans une copropriété en difficulté.

Depuis 2016, plus de 2 000 dossiers ont bénéficié de l'aide financière du Département.

4/ Conversion énergétique du Département et de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Département et la Métropole s'engagent aussi à optimiser la qualité de l'air en opérant leur propre transition énergétique. Dans son fonctionnement quotidien, le Département a décidé de renouveler $\frac{1}{4}$ de sa flotte de véhicules légers en 5 ans.

Cette mesure se traduit par l'acquisition de 20 véhicules électriques par an avec le déploiement de bornes de recharge sur les principaux sites départementaux.

Du côté de la Métropole, 15 véhicules hybrides et 7 véhicules électriques ont été achetés en 2018 et 20 bornes déployées au sein du parking Euromed Center. D'autre part, l'institution teste la mise en place d'une navette, notamment lors de réunions professionnelles, pour limiter l'utilisation des véhicules légers.



LES PRINCIPALES MESURES POUR FACILITER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1/ Favoriser la production d'énergies renouvelables

- ▀ Création d'un Fonds énergies renouvelables
- ▀ Création de la "SEM" énergies renouvelables
- ▀ Déploiement du photovoltaïque
- ▀ Développement de la méthanisation
- ▀ Développement des réseaux de chaleur et de froid (notamment géothermie et thalasso thermie)
- ▀ Lancement d'un Plan hydrogène et gaz verts
- ▀ Soutien au projet d'éolien offshore flottant Provence Grand Large
- ▀ Lancement fin 2018 du projet de valorisation d'un ancien centre d'enfouissement, situé sur la commune de Mallemort, en parc photovoltaïque
- ▀ L'usine de traitement des boues de Sormiou deviendra en 2019 la plus grosse unité de production de bio méthane de France.
- ▀ Lancement du Club Energie avec les partenaires engagés : THASSALIA, MASSILEO, CAP VERT ENERGIE, etc.

2/ Accompagner la « décarbonation » de l'industrie

- ▀ Création d'un Fonds transition énergétique et décarbonation de l'industrie
- ▀ Le projet CATHy0PE : développement et déploiement de camions H2 entre Cavaillon et Nice, notamment à travers la mise en place d'une infrastructure de recharge à Fos sur Mer.
- ▀ Expérimentation de bus à hydrogène sur les lignes de l'Ouest Étang de Berre.
- ▀ Étude pour évaluer la possibilité d'expérimenter une locomotive de fret propulsée à hydrogène, pour le fret de déchets ménagers de Marseille vers l'incinérateur de Fos sur Mer.
- ▀ Déploiement de solutions piles à combustibles dans les entrepôts logistiques.
- ▀ Soutien au projet d'éolien offshore flottant Provence Grand Large

3/ Encourager la rénovation énergétique des bâtiments

- ▀ Aide aux particuliers pour la rénovation thermique des logements – EcoRénov
- ▀ Aide à la rénovation thermique des logements sociaux

4/ Conversion énergétique du Département des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence

AXE3

PROTÉGER LA MER ET LES MILIEUX AQUATIQUES



Notre territoire est résolument ancré en Méditerranée et concentre plusieurs enjeux économiques, sociaux et écologiques majeurs pour le littoral, la mer, les eaux de baignade et les milieux aquatiques.

Si la qualité des eaux de mer dépend des luttes contre les pollutions domestiques, pluviales, portuaires et industrielles, elle dépend aussi du bon état écologique des rivières et cours d'eau qui traversent le territoire et s'y jettent.

Le Département et la Métropole, avec ces nouvelles mesures, veulent prendre en compte cette problématique dans sa globalité.

1/ Protéger la mer, le littoral et les milieux aquatiques

Avec ses 255 km de façade littorale et le plus grand étang salé d'Europe, notre territoire est résolument ancré en Méditerranée. Plus qu'une simple zone de contact entre la terre et l'eau, cet espace concentre plusieurs enjeux économiques, sociaux et écologiques majeurs pour le devenir du territoire (Livre Bleu). La qualité des eaux de mer dépend des luttes contre les pollutions domestiques, pluviales, portuaires, industrielles, et du bon état écologique de ses rivières et cours d'eau qui traversent le territoire et qui s'y jettent.

La politique de développement et de protection des espaces maritimes, portuaires, aquatiques de la Métropole est définie dans le Livre Bleu adopté le 28 juin 2018. Afin de permettre sa mise en œuvre opérationnelle, MAMP engagera le programme d'actions de ce Livre dans les mois à venir. L'objectif étant d'engager au moins 50% des actions du livre Bleu dans les 18 mois. 100 actions sont actuellement recensées.

Ces 100 actions traduisent concrètement la stratégie portée par la Métropole, qui se veut équilibrée entre le développement économique et la protection écologique. Les actions ont été regroupées au sein de trois grandes rubriques : développer et aménager, protéger et sécuriser, gérer et entretenir.

LES ACTIONS DU LIVRE BLEU

- > Aménagement du sentier littoral du Parc National des Calanques reliant Marseille à la Ciotat - 1 million d'euros.
- > Mise en œuvre du projet COASTING - 128 550 euros cofinancé à hauteur de 85 % par le FEDER. Il s'agit du premier projet de coopération européen approuvé en faveur de la Métropole. Le Contrat de Baie sert d'exemple de gouvernance à l'Europe. "COASTING" est un projet de capitalisation visant à renforcer l'efficacité des instruments de gouvernance multi-acteurs, tel que le Contrat de baie de la Métropole, en définissant les enjeux de la gestion du littoral et de durabilité du tourisme.
- > Développement de nurseries à poissons (200 000 euros)
- > Aide au développement de micro-réserves refuge pour les langoustes - 1,2 million d'euros.

ET AUSSI :

- > Expérimentation d'un petit robot marin collecteur de déchets flottants et d'hydrocarbures appelé "Jellyfishbot" sur les ports du CT1 - 30 000 euros.
- > Aide aux conchyliculteurs de Port Saint-Louis pour adapter leurs équipements et valoriser les filières piscicoles aquacoles - 100 000 euros.

LES PRINCIPALES MESURES POUR PROTÉGER LA MER, LE LITTORAL, LES EAUX DE BAINADE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

- ▮ Le Livre Bleu : 100 actions pour le développement et la protection des espaces maritimes, portuaires et aquatiques
- ▮ L'extension du Contrat de baie pour améliorer la qualité écologique et sanitaire des masses d'eau côtières
- ▮ Aménagement du pôle nautisme et mer de Port Saint Louis du Rhône - 300 000 euros
- ▮ Participation au projet de coopération internationale TOURISMED afin de promouvoir le “pescatourisme” comme une pratique durable du tourisme côtier et maritime. Face à l'épuisement inquiétant des ressources marines, le déclin du secteur de la pêche artisanale et les impacts négatifs du tourisme, les pays de l'UE cherchent des solutions à ce défi commun
- ▮ Renaturation des espaces littoraux dégradés - 74 860 euros
- ▮ Déconstruction des épaves / développement d'une filière dédiée - 25 000 euros



AXE4 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ



Notre territoire est un hot spot de la biodiversité mondiale.

Cette biodiversité exceptionnelle est exposée à des perturbations et des pressions d'origines humaines à l'origine de son déclin. Sa préservation, essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique, figure comme l'une des grandes priorités de l'Agenda environnemental, en prenant appui notamment sur les espaces naturels du territoire et en sensibilisant les citoyens aux pratiques respectueuses de nos écosystèmes.

1/ Former les futures générations aux enjeux de la biodiversité

L'OBSERVATOIRE DES SAISONS DE PROVENCE

L'Observatoire des saisons de Provence est un dispositif inédit de sciences participatives lancé en 2015 par le Département en partenariat avec l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie Marine et Continentale (IMBE, Aix-Marseille Université).

Il permet aux élèves de 33 collèges des Bouches-du-Rhône d'observer, durant l'année scolaire, la nature et son évolution au fil des saisons pour aider les scientifiques à mieux appréhender les effets du changement climatique sur les espèces. Les modifications saisonnières de 18 espèces sont ainsi répertoriées par les collégiens et leur professeur de SVT et transmises aux chercheurs selon un protocole scientifique.

Au-delà des collégiens, ce programme est ouvert à tous les citoyens désireux d'apporter leur pierre à l'édifice en collectant des données dans leur environnement proche. Une cinquantaine d'habitants ainsi que des associations y participent, et près de 250 observations datées ont été collectées en trois ans par l'ODS Provence.

ÉDUIQUER À L'ENVIRONNEMENT

Dispositifs d'éducation à l'environnement particulièrement ciblés sur les élèves des écoles maternelles et primaires, mais aussi des collèges. Ce dispositif est reconduit à chaque année scolaire.



2/ Réintroduire la nature en ville

UN SOUTIEN RENFORCÉ AUX PROJETS DE JARDINS PARTAGÉS

Pour préserver la biodiversité en ville mais également améliorer le lien social et lutter contre les îlots de chaleur, le Département renforce son soutien aux projets portés par les communes, les associations et les bailleurs sociaux pour la création de jardins partagés, collectifs et citoyens. Une quarantaine d'associations bénéficient déjà du soutien financier du Département pour la création et le développement de jardins partagés.

Le Département entend également agir directement. Après l'installation de ruches sur le bâtiment de l'Hôtel du Département, la collectivité prévoit de créer, sur une parcelle départementale, un jardin exemplaire dont il confiera l'exploitation à une association dans le cadre d'un appel à projets.



3/ Protéger les Espaces naturels sensibles

Avec plus de 17 000 hectares de parcs et domaines qu'il aménage et ouvre au public, le Département des Bouches-du-Rhône est le premier propriétaire d'espaces naturels au niveau national. Cela lui confère une responsabilité essentielle dans la préservation des espaces naturels sensibles. Avec près d'une trentaine de sites emblématiques comme notamment les calanques, Sainte-Victoire ou la Camargue, le territoire des Bouches-du-Rhône est particulièrement riche d'une biodiversité dont il faut préserver l'équilibre.

Le Département mène tout au long de l'année de nombreuses actions : mise en valeur de la faune et la flore par des interventions d'agents du Département ou d'associations soutenues par l'institution, ouverture au public de l'ensemble des domaines de façon responsable et réglementée. Mais il est indispensable de préserver ces lieux uniques contre les incendies. Ce que fait le Département avec son action importante dans la Défense de la Forêt contre les incendies : débroussaillage des pistes, entretien des massifs, prévention et intervention pendant toute la période estivale conjointement avec le Service d'Incendie de Secours.

Avec 3,35 % du territoire, les domaines départementaux sont les véritables poumons verts des Bouches-du-Rhône.



4/ La préservation du patrimoine naturel et écologique

Parmi les mesures phares en cours de développement pour la protection de la biodiversité et les espaces naturels :

- > La mise en œuvre d'animations sur les 29 sites Natura 2000 de la Métropole. 650 000 euros sur 3 ans dont 80 % versés par l'Europe (220 000 euros par la Métropole et 430 000 euros par les CT).
- > Partenariats avec les Parcs : 290 000 euros versés par la Métropole en 2018 à renouveler jusqu'en 2020.
- > La protection de la forêt se compose essentiellement de travaux prévus dans les 18 massifs forestiers de la Métropole. Le gisement de bois à forte valeur économique à préserver est d'environ 2,6 millions de tonnes dont 75 000 tonnes sont exploitables annuellement. Les travaux engagés par la Métropole ou les Territoires s'élèvent à 2,5 millions d'euros en 2018 et devraient s'élever à 3,5 millions d'euros en 2019 et 2020.

FAVORISER LES CIRCUITS-COURTS AGRICOLES

Les surfaces agricoles métropolitaines couvrent 6 100 km² soit 20 % de la Métropole. Elles permettent à 2 500 exploitations de générer un chiffre d'affaires de 188 millions d'euros pour 13 000 emplois non délocalisables. L'objectif de la Métropole est de faire consommer localement une partie de la production de fruits et légumes qui sont exportés pour l'essentiel aujourd'hui (90 % des productions de salades et tomates sont vendues et consommées hors département).

- > Pour ce faire, l'action phare pour la période 2018-2020 se portera sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui a pour objectif de protéger et favoriser les productions locales pour des consommations locales en passant par une commercialisation et une transformation locales. Les actions à venir toucheront aussi bien les producteurs que les acheteurs et les Marchés d'intérêt nationaux mais aussi les fabricants de produits agro-alimentaires (coulis de tomate par exemple). A ce jour, le PAT est en cours d'étude en partenariat avec le Pays d'Arles. Son coût d'analyse est de 250 000 euros pour la période 2018-2019.

- > Le MIN des Arnavaux est un équipement structurant et un lieu emblématique du territoire, au croisement de la logistique urbaine, la gestion alimentaire (via notamment les circuits courts), l'éducation alimentaire et le développement économique local. Afin de s'ancrer dans son environnement en profonde mutation, il vient d'achever la réalisation de son plan stratégique construit sur un projet d'identification et de diversification des activités :
- Intensifier l'activité par la mixité de fonction,
 - Réunir sur un même site toute l'offre alimentaire,
 - S'adapter aux pratiques actuelles de consommation,
 - S'inscrire dans une démarche de développement durable.

Ces actions pourraient être mises en commun avec le MIN de Chateaurenard, afin de valoriser la synergie de ces deux acteurs à l'échelle départementale sur le sujet du développement durable et de l'alimentaire. Par ailleurs, le projet de transformation et le développement du MIN des Arnavaux vont permettre d'accueillir sur site l'organisation d'événements aussi bien pédagogiques que festifs qui pourront s'appuyer sur la valorisation de la production et de la consommation locales. La mise en place d'un marché Halles des producteurs, sera également un atout de valorisation du consommé local dans la communication du territoire sur cet axe.

Par ailleurs, notre territoire est soucieux de préserver et économiser la ressource en eau. Contrat cofinancé par l'agence de l'eau au niveau du CT1, le contrat COMPERE qui a pour objectif de réduire de 15 660 000 m³/an l'emploi de l'eau, le coût est de 55,6 millions d'euros pour 14 actions identifiées.

LES PRINCIPALES MESURES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

1/ Former les futurs citoyens aux enjeux de l'écologie et de la biodiversité

- ▶ Création de l'application Pl@ntNet Provence
- ▶ Distribution et diffusion numérique d'un livret sur la biodiversité
- ▶ Edition de 3 atlas (flore, faune et géologie) à l'attention des enseignants
- ▶ Poursuite de l'opération « Observatoire des Saisons de Provence »
- ▶ Participation des collégiens au Congrès mondial de la nature en 2020 à Marseille

2/ Réintroduire la nature en ville

- ▶ Soutien renforcé aux projets des communes, des associations et des bailleurs sociaux pour la création de jardins partagés en ville
- ▶ Création d'un jardin exemplaire sur une parcelle départementale

3/ Protéger les espaces naturels sensibles

- ▶ Renforcement des moyens de prévention et de lutte contre les incendies (Service départemental d'incendie et de secours-forestiers sapeurs)
- ▶ Mise en place d'actions d'insertion et de qualification à travers des chantiers de débroussaillage sur les domaines départementaux (17 000 hectares d'Espaces naturels sensibles).
- ▶ Création de l'application Provence Nature pour la découverte du patrimoine naturel des Bouches-du-Rhône

4/ Préserver le patrimoine naturel et écologique

- ▶ Un Plan Alimentaire Territorial en 2019
- ▶ Elaboration du schéma métropolitain de l'eau
- ▶ Actions communes "Développement durable et Alimentaire" entre le MIN des Arnaux et le MIN de Châteaurenard
- ▶ Le projet BIONURSE : création d'habitats pour les juvéniles dans le port de la Pointe Rouge. Sites d'expérimentation équipés en 2015 (port de la Pointe Rouge), suivi réalisé en 2016/2017, suivi en cours 2018 et bilan fin 2018. Montant : 205 970 euros HT.
- ▶ Le projet RECYST : réimplantation d'algues Cystoseires à Cortiou. Sites d'expérimentation équipés en 2014 (Parc des Calanques), suivi réalisé en 2015, 2016 et 2017, suivi en cours 2018 et bilan fin 2018. Montant : 102 150 euros HT.
- ▶ Le projet BEEST : évaluation des pressions de la Métropole sur le milieu marin. Données acquises, application opérationnelle, document de synthèse à remettre - achèvement fin 2018. Montant : 371 840 euros HT

FOCUS

DES MESURES CONTRE LE GASPILLAGE

- > Promotion du réemploi des textiles et création d'emplois associés sur le territoire métropolitain avec la mise en place de nouvelles conventions pour la gestion des colonnes de récupération des textiles en place et leur densification.
- > Densification du parc de colonnes Textiles au cours du premier trimestre 2019 à raison d'un point sur 1 600 habitants soit un peu plus de 1 000 colonnes (actuellement 750 colonnes).
- > Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, notamment dans les établissements scolaires.

LA FABRIQUE DE PROVENCE, UN OUTIL ANTI-GASPI

La Fabrique de Provence recycle chaque année 1 500 m² de bâches utilisées par le Département dans le cadre de sa communication institutionnelle. Toute cette matière est confiée à un ESAT (Etablissement de Service d'Aide par le travail) qui a pour mission de les transformer en "pièces uniques" : sacs en forme de cabas, carnets de note, housses d'ordinateurs portables, porte-clés, coussins... Cette initiative originale et innovante répond à deux principes de développement durable dans le cadre de la démarche "60 actions pour une Provence durable" : la lutte contre le gaspillage et l'insertion sociale des personnes en situation de handicap.

LE DISPOSITIF PROXIDON

Proxidon, la plateforme numérique de la Banque alimentaires des Bouches-du-Rhône, soutenue par le Département, permet aux commerçants de proximité de donner leurs invendus alimentaires aux associations caritatives les plus proches. En 2018, les 60 commerçants et les 60 associations caritatives engagés dans cette démarche ont permis de collecter 266 tonnes de denrées alimentaires, soit l'équivalent de 532 900 repas.

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE

En complément du déploiement de sites de compostage collectif, les habitants du territoire Marseille-Provence peuvent directement réserver leur composteur individuel pour seulement 10 euros. Objectif déploiement de 1 000 composteurs en 2019.



CONTACTS PRESSE :

Département des Bouches-du-Rhône

04 13 31 15 28
service-presse@departement13.fr

Métropole Aix-Marseille-Provence

04 91 997 997
presse@ampmetropole.fr